Audencia
JUNIOR CONSEIL

Etude sur les conséquences de la rupture de la filiation biologique

OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA NON-DISCRIMINATION
ET DES DROITS FONDAMENTAUX

ETU-TEM-015-V01

SOMMAIRE

Table des matières

PRESENTATION DU PROJET 3
DEROULEMENT DU QUESTIONNAIRE 4
PREMIERE ANALYSE GENERALE 6
Prise de conscience de la rupture de filiation biologique 6
Les différents types de structures familiales suite à une rupture de filiation biologique 6
Recherches sur la filiation biologique 7
CONSEQUENCES PSYCHOLOGIQUES 10
Etat psychique général 10
Etat émotionnel 12
Conséquences psychologiques induites par la découverte des origines biologiques 15
Conséquences psychologiques induites par l'absence de réponses 16
Incidence sur la filiation personnelle 17
ENCADREMENT LEGAL 19
La question de l'accès aux origines biologiques 19
Le droit d'accès à ses origines 20
Ratification d'un texte de loi européen 20

PRESENTATION DU PROJET

L'Observatoire Européen de la Non-Discrimination et des Droits Fondamentaux (O.E.N.D.D.F.) est une Organisation Non-Gouvernementale (O.N.G.) européenne indépendante, de droit français, constituée en France sous forme d'Association à but non-lucratif, intervenant essentiellement dans le domaine de l'exclusion sociale dans l'Union Européenne.

L'O.E.N.D.D.F. réalise régulièrement des études afin de mesurer le sentiment d'exclusion sociale et engager un dialogue constant avec les Institutions Européennes, ainsi qu'avec les instances politiques nationales et régionales, pour échanger des informations utiles et concrètes et aider à mettre en place des mesures politiques publiques adaptées.

Ainsi, Audencia Junior Conseil a réalisé une étude quantitative à travers la passation de 122 questionnaires auprès de personnes ayant vécu une rupture de la filiation biologique (nées sous X, élevées par un seul des 2 parents biologiques, ou éloignées des parents biologiques sur décision de justice). L'étude qui suit permet donc de mesurer leur sentiment d'exclusion sociale, et surtout d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour combattre ces situations.

L'échantillon a été composé de personnes adhérentes des associations « La Voix des Adoptés », « Le Conseil National des Adoptés », de personnes appartenant aux groupes Facebook « Une bouteille à la mer » et « Nés sous X » ainsi que de personnes contactées par le réseau Audencia, vaste réseau national et international.

DEROULEMENT DU QUESTIONNAIRE

122 réponses au total, réparties de la manière suivante :

Répartition hommes / femmes

	Effectifs	%
Homme	38	31,1%
Femme	84	68,9%
Total	122	100%

→ Les femmes ont été plus représentées que les hommes lors de l'enquête (68,9% vs 31,1%).

Répartition par tranche d'âge

	Effectifs	%
De 18 à 30 ans	66	54,1%
De 31 à 40 ans	24	19,7%
De 41 à 50 ans	18	14,7%
De 51 à 60 ans	14	11,5%
Total	122	100%

→ La tranche d'âge 18-30 ans est représentée par plus de la moitié des répondants. Globalement, on peut observer que les tranches d'âge supérieures sont graduellement moins représentées.

Répartition par situation familiale

	Effectifs	%
En couple, marié(e), pacsé(e)	74	60,6%
Célibataire	40	32,8%
Divorcé(e)	5	4,1%
Veuf(e)	3	2,5%
Total	122	100%

On peut noter que la majorité des interrogés sont des personnes en couple, mariées, ou pacsées (60,6%).

Répartition par catégorie socio-professionnelle

	Effectifs	%
Agriculteurs exploitants	0	0%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8	6,6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11	9%
Professions intermédiaires	18	14,8%
Employés	26	21,3%
Ouvriers	0	0%
Retraités	6	4,9%
Autres personnes sans activité professionnelle	53	43,4%
Total	122	100%

On peut noter qu'une grande partie des personnes interrogées sont soit au chômage, soit inactives (43,4%). Les employés et les professions intermédiaires sont également bien représentés (respectivement 21,3% et 14,8%). Tandis que 9% seulement des personnes interrogées occupent un poste de cadre ou professions intellectuelles supérieures.

PREMIERE ANALYSE GENERALE

Prise de conscience de la rupture de filiation biologique

	Effectif	%
Avant 3 ans	19	15,5%
Entre 3 et 10 ans	85	69,7%
Entre 11 et 19 ans	14	11,5%
Après 20 ans	4	3,3%

→ Plus de 2/3 des personnes interrogées ont pris conscience entre 3 et 10 ans qu'elles n'étaient pas élevées par leur père biologique, ou par leur mère biologique, ou aucun des deux. Il est à noter que 15,5% des personnes interrogées l'ont compris avant 3 ans, quand 3,3% ne l'ont appris qu'après 20 ans.

Autrement dit, plus de 85% des sondés ont appris leur rupture de filiation biologique avant 10 ans, soit parce que leur entourage a décidé de les élever dans la transparence, soit parce que l'enfant l'a identifié lui-même. Il est à noter que la plupart des enfants adoptés ont très vite conscience de l'être, de par leur différence physique avec leur(s) parent(s) adoptif(s), ou parce qu'ils ont été adoptés assez tardivement pour se rappeler de leurs mois/années passé(e)s en centre d'accueil.

Les différents types de structures familiales suite à une rupture de filiation biologique

	Effectifs	% Obs.
Elevé(e) par des parents adoptifs	73	**59,8%**
Elevé(e) par l'un des parents biologiques	47	**38,5%**
Ni adopté(e), ni élevé(e) par l'un des parents biologiques	2	**1,7%**
Total	122	**100%**

→ La plupart des personnes interrogées ont été élevées par des parents adoptifs suite à une rupture de filiation biologique (73 réponses soit 59,8%). Nombreux aussi sont ceux qui ont été élevés par l'un des parents biologiques (38,5%). En revanche, 1,7% des personnes interrogées ont grandi sans parents biologiques ni parents adoptifs : elles ont soit grandi en foyer, soit été élevées par des proches (grands-parents, oncle, tante, …).

Parmi celles qui ont grandi avec un seul des parents biologiques, 1 personne seulement a été élevée par son père biologique, tandis que les autres ont toutes été élevées par leur mère biologique (46 réponses soit 98% des personnes élevées par l'un des parents biologiques). Ce déséquilibre est particulièrement fréquent dans les cas de grossesses accidentelles. Dans ces cas, 3 scénarios sont possibles :

- le couple garde l'enfant
- le couple ne peut/veut assumer l'enfant
- 1 seul des parents seulement décide de garder l'enfant – souvent la mère

Recherches sur la filiation biologique

	Effectifs	% Obs.
Oui	67	54,9%
Non	55	45,1%
Total	**122**	**100%**

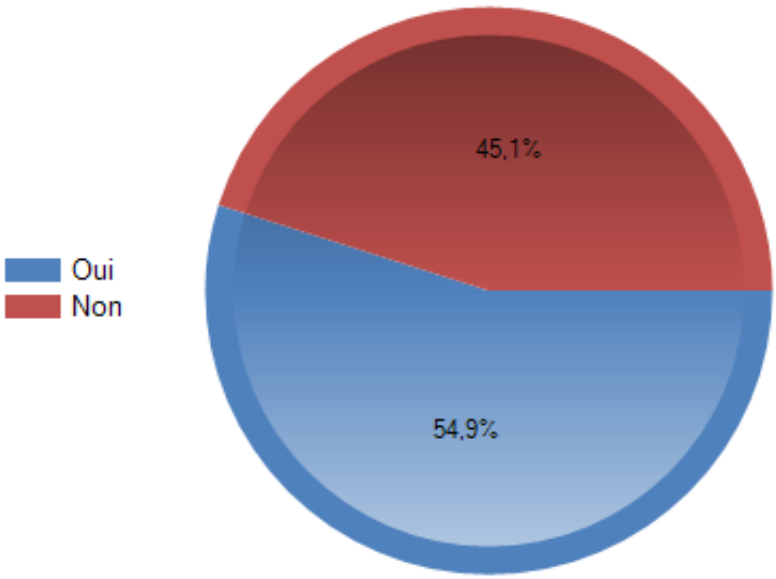

➔ 55% des personnes interrogées ont entrepris des recherches pour identifier leur filiation biologique. A l'inverse, 45% des personnes interrogées n'ont pas cherché à découvrir leur filiation biologique.

Les principales raisons invoquées par les personnes qui n'ont pas entrepris de recherches sont :

- Nulle nécessité ou rejet de la filiation biologique pour 45,5% d'entre elles (et 20,5% des répondants)
- Filiation biologique déjà connue dès le plus jeune âge pour 32,7% d'entre elles (14,8% des répondants)
- Crainte des conséquences pour soi ou l'entourage pour 10,1% (et 4,9% des répondants)

Les principales raisons invoquées par les personnes qui ont entrepris des recherches sont :

- Nécessité de construire son identité pour 80,6% de ces personnes (et 44,3% des répondants)
- Pour transmettre une histoire à ses enfants pour 4,5% (et 2,5% des répondants)
- Pour fuir une situation difficile pour 3% (et 1,6% des répondants)

Nous constatons donc que près d'1 sondé sur 2 éprouve le besoin de connaître ses origines biologiques pour construire son identité. Ensuite, plus d'1 sondé sur 5 n'éprouve pas le besoin d'entreprendre des recherches en ce sens, soit parce qu'ils sont amplement satisfaits du cours de leur vie, soit parce qu'ils éprouvent de la colère et rejettent les personnes qui sont à l'origine de ce sentiment d'abandon. Enfin, près d'1 sondé sur 6 n'entreprend pas de recherches sur ses origines car il en sait déjà suffisamment depuis le plus jeune âge.

A noter que parmi les 2 personnes qui cherchaient leur filiation biologique pour fuir une situation difficile, l'une d'elles (0,8% de l'échantillon) déclare avoir été battue par ses parents adoptifs. Cette personne souligne toute l'importance du suivi de l'adoption. Selon elle, certaines adoptions ne se déroulent pas aussi bien que les services de protection de l'enfance le pensent, malgré les évaluations préalables à l'adoption. L'enfant se retrouve dans ce cas démuni et sans repères, une seconde fois, avec un profond sentiment d'abandon.

CONCERNANT LE SUCCES DE CES RECHERCHES

	Effectifs	% Obs.
Oui	76	62,3%
Non	46	37,7%
Total	**122**	**100%**

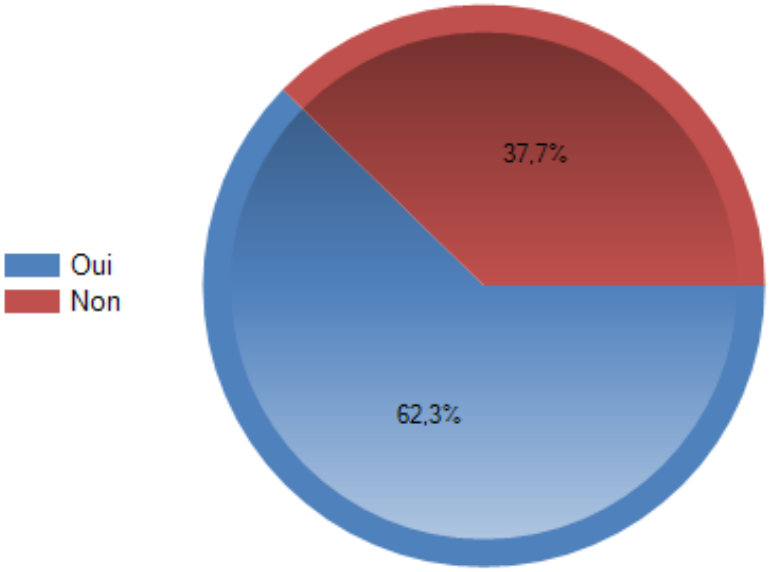

62,3% des personnes interrogées déclarent être parvenues à une connaissance partielle ou totale de leur filiation biologique, tandis que 37,7% de l'échantillon déclarent ne toujours pas avoir connaissance de leur filiation biologique.

Pour les personnes qui ont cherché à connaitre leur filiation biologique mais n'y sont pas parvenues, cela peut s'expliquer par le refus de la mère/du père biologique de lever le secret sur son identité, ou par la rareté voire l'absence des informations. Par ailleurs, si l'enfant a été adopté à l'étranger, la législation française perd le contrôle sur ces informations, dont l'existence et la qualité dépendent alors du pays d'origine de l'enfant. Les personnes adoptées à l'étranger soulignent que la distance avec le pays d'origine, et par conséquent le temps à consacrer aux recherches (sans mentionner l'opacité des informations dans certains pays), sont si conséquents qu'ils rendent très difficiles les recherches, voire même dissuadent de chercher.

CONSEQUENCES PSYCHOLOGIQUES

Etat psychique général

ENFANCE

68% des personnes interrogées se sentaient différentes des autres lorsqu'elles étaient enfant.

Autrement dit, plus de 2 enfants sur 3 ayant subi une rupture de filiation biologique se sentaient différents des autres enfants.

Parmi les raisons évoquées pour expliquer cette différence, on retrouve principalement :

- Le regard des autres durant l'enfance (moqueries des autres enfants, compassion mal placée des adultes)
- Le sentiment d'anormalité exacerbé par les événements parents-enfants (réunion parents d'élèves à l'école, fête des pères/mères, questions sur les parents)
- Un sentiment aigu d'abandon, jalousie et rejet des autres en conséquence
- Le sentiment d'être incompris, d'avoir développé une maturité supérieure ou une émotivité exacerbée

Par ailleurs, plus d'1 personne interrogée sur 2 (51,6%) déclare vivre, ou avoir vécu, cette différence comme une discrimination. C'est-à-dire qu'en plus de se sentir, ou de s'être senties, différentes, ces personnes pensent que cette différence est/a été due au moins en partie au regard ou au comportement d'autrui.

Cela témoigne d'un complexe manifeste de ces personnes qui dès l'enfance se sont senties jugées ou se jugeaient elles-mêmes anormales.

Observations : Il apparait que les attentes des autres influencent hautement les enfants et accentuent leur sentiment d'être différents. Ce sentiment s'intensifie ensuite lorsque l'enfant ne trouve pas de réponses à ses questions autres que l'abandon. Il développe alors colère, jalousie, rejet de l'autre. Il s'isole et se sent alors incompris et seul.
En somme, cette évolution psychique semble être déterminée par 2 facteurs, qui sont aussi 2 leviers à cibler pour protéger l'enfant :

- Le jugement des autres
- Les questions restées sans réponses

Il s'agirait donc de protéger l'enfant du jugement des autres, et de lui apporter des réponses à ses questions.

AGE ADULTE

68% des personnes interrogées se sentaient différentes des autres lorsqu'elles étaient enfant, contre 47,5% à l'âge adulte.

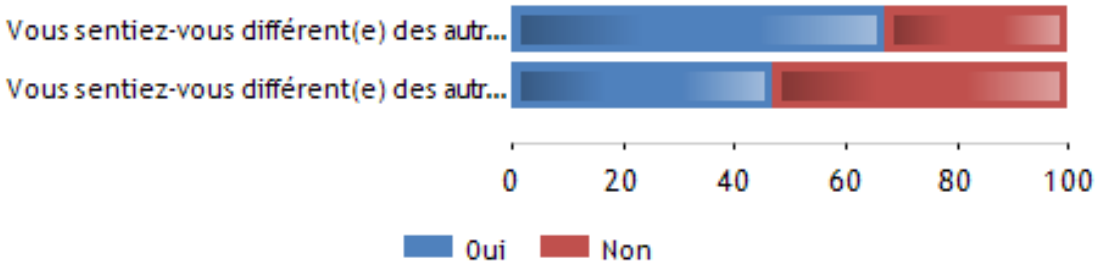

Il semble donc que les années permettent de gommer la différence. En effet, plus d'1 personne sur 3 parmi celles qui se sentaient différentes durant l'enfance, ne ressent plus cette différence à l'âge adulte.

Cependant, il est à noter qu'à l'inverse, près de 2 personnes sur 3, parmi les personnes ayant subi une rupture de filiation biologique (et au total près d'1 sondé sur 2), se sentent toujours différentes des autres à l'âge adulte.

Il apparait donc que le sentiment de différence, né durant l'enfance du fait du regard des autres, des actes de discrimination, et du manque d'identification, reste encore profondément ancré jusque l'âge adulte pour 1 personne sur 2 ayant subi une rupture de filiation biologique.

Se sent différent adulte ? –>		Oui		Non		Total	
		Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Se sentait différent enfant ?	Oui	54	65,1%	29	34,9%	83	100%
	Non	4	10%	36	90%	40	100%
	Total	58	47,2%	65	52,8%	123	

Effectivement, lorsqu'on interroge les sondés, 69,7% déclarent mener une vie proche de leur idéal dans la plupart des aspects, et 86% sont satisfaits de leur vie. Cependant, près d'1 sondé sur 2 souhaiterait changer au moins un aspect de sa vie s'il pouvait la revivre.

Autrement dit, les personnes ayant subi une rupture de filiation biologique ont donc construit une vie satisfaisante pour 86% d'entre elles, mais près de la moitié identifient un aspect de leur vie qui reste perfectible, voire qui leur fait défaut.

Dans la plupart de ses aspects, ma vie est idéale.
Je suis satisfait(e) de ma vie.
Si je pouvais revivre ma vie, je ne changerais rien.

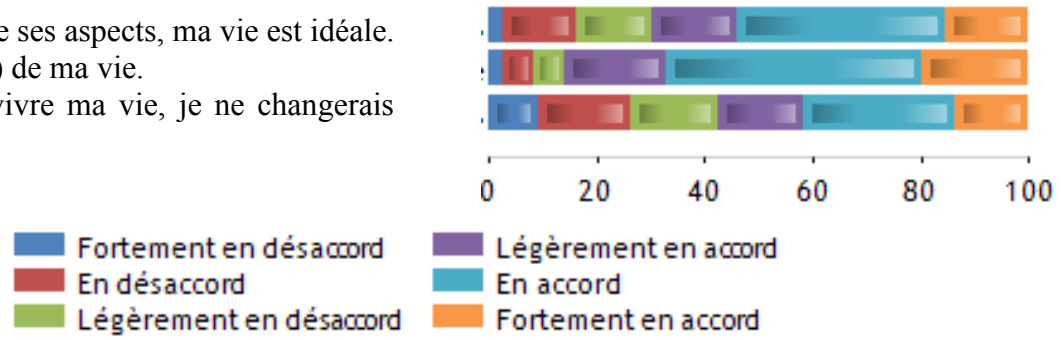

Etat émotionnel

BILAN GENERAL

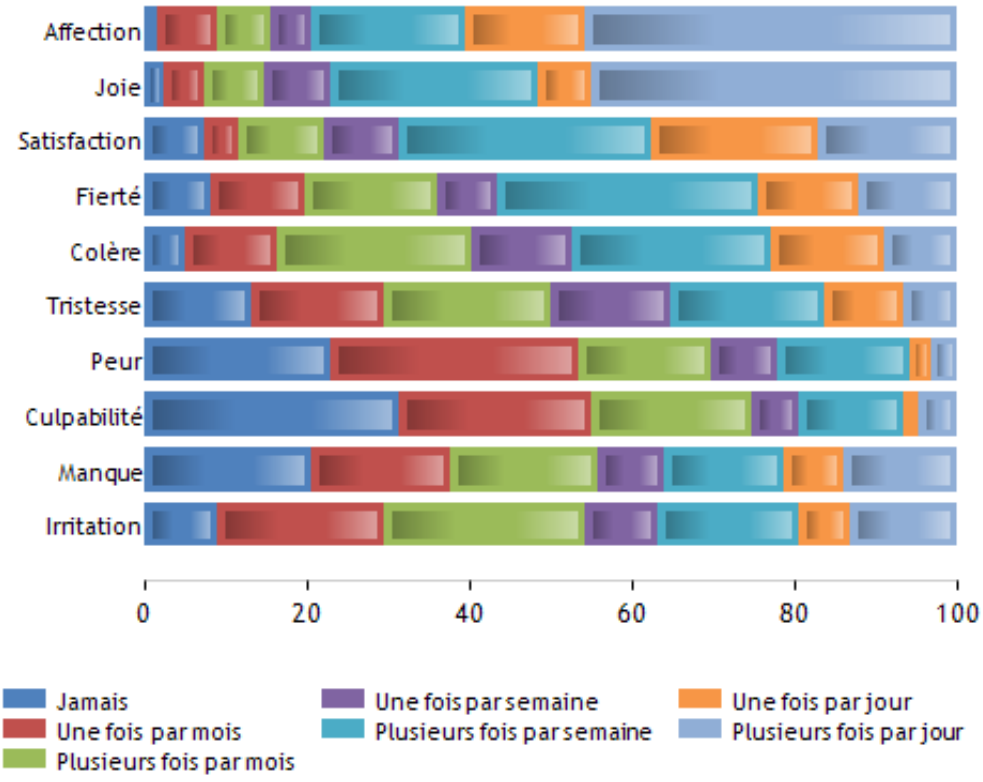

La rupture de filiation biologique ne semble pas avoir d'incidence négative majeure sur les émotions pour la plupart des sondés :

- En moyenne, 30% d'entre eux déclarent ressentir des émotions fortes et positives plusieurs fois par jour (affection, joie, satisfaction, fierté), et 43,7% déclarent ressentir ces émotions au moins une fois par jour. On peut aussi observer qu'en moyenne, 22% déclarent ne jamais ressentir la peur ou le manque, et 31% ne ressentent jamais la culpabilité.
- L'émotion la plus courante est l'affection, suivie par la joie : 80% des sondés ressentent de l'affection au moins plusieurs fois par semaine, et 77% ressentent de la joie à cette même fréquence.
- Les émotions les moins courantes sont la culpabilité, puis la peur : 55% des sondés ne ressentent de la culpabilité qu'une seule fois par mois, voire jamais, et 53% ressentent de la peur à cette même fréquence.

En revanche, la rupture de filiation biologique a manifestement engendré un état émotionnel difficile chez un certain nombre de sondés :

- 48% des sondés disent ressentir de la colère au moins plusieurs fois par semaine.
- 20% des sondés décrivent ressentir de la fierté seulement une fois par mois, voire jamais.
- 37% ressentent de l'irritation au moins plusieurs fois par semaine.
- 36% ressentent le manque au moins plusieurs fois par semaine.
- 35% ressentent de la tristesse au moins plusieurs fois par semaine.

Ces derniers chiffres sont élevés et suggèrent que la rupture de filiation biologique peut avoir des effets néfastes sur l'état émotionnel des personnes qui en sont victimes.

En effet, 24% des sondés jugent que leur état émotionnel les gêne beaucoup, voire énormément, dans leur vie sociale et leurs relations avec leurs famille, amis, connaissances. Ils sont 62% à juger que cela les gêne au moins occasionnellement.

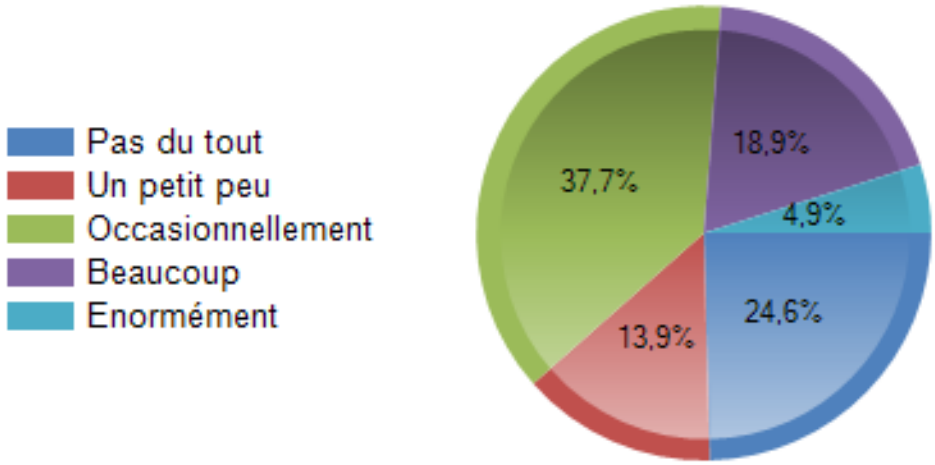

On peut également noter que 35,2% des répondants jugent qu'ils ont souvent voire très souvent été gênés par leur état émotionnel (tristesse, nervosité, déprimes, …) et ont de ce fait accompli moins de choses que ce qu'ils auraient souhaité.

L'ADOPTION

Si l'on se concentre sur les enfants qui ont bénéficié de l'adoption, et que l'on observe les sentiments qui doivent être écoutés et contrôlés durant l'enfance pour ne pas être trop exacerbés à l'âge adulte, on observe finalement que :

- Concernant le sentiment de manque : 24,3% des personnes ayant bénéficié de l'adoption n'éprouvent jamais le manque, et 39,2% l'éprouvent au maximum 1 fois par mois. Cependant, 42% des personnes ayant bénéficié de l'adoption l'éprouvent encore plusieurs fois par semaines au minimum.
- Concernant le sentiment de colère : seulement 4,1% des personnes ayant bénéficié de l'adoption n'éprouvent jamais la colère, et seulement 15% ne l'éprouvent au maximum 1 fois par mois. 50% éprouvent encore de la colère à l'âge adulte au moins 1 fois par semaine.

On peut donc observer que la colère reste un sentiment courant, malgré l'adoption. Si l'on compare la colère et le manque, on constate que le manque est plus facile à gérer pour les familles adoptives que la colère, et, on le suppose, que l'incompréhension de l'enfant.

En revanche, si l'on se concentre sur des sentiments positifs, nous observons que :

- 85% des personnes ayant bénéficié de l'adoption éprouvent au moins plusieurs fois par semaine le sentiment d'affection
- 82,4% des personnes ayant bénéficié de l'adoption éprouvent au moins plusieurs fois par semaine le sentiment de joie

Cela signifie que la procédure d'adoption (choix des familles d'accueil, transition, accompagnement) est relativement positive. En effet, les personnes ayant été adoptées ressentent couramment pour une très grande partie des sentiments positifs. Cela signifie qu'ils ne sont pas enfermés dans un cercle de colère.
Cependant, il est notable que la colère reste un sentiment prépondérant pour beaucoup, très probablement parce qu'ils n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes à leurs questions, ou ressentent le sentiment d'injustice. Aussi, le manque reste manifeste. Cela peut être un manque affectif, sur lequel l'entourage doit travailler. Mais il ne faut pas non plus négliger le manque matériel, qui est évoqué par certaines personnes qui ont bénéficié de l'adoption, mais aussi plus largement par d'autres personnes qui ont subi une rupture de filiation biologique.

Conséquences psychologiques induites par la découverte des origines biologiques

AVANT LA DECOUVERTE DES ORIGINES BIOLOGIQUES

Avant d'avoir pris connaissance de tout ou partie de leurs origines biologiques :

- 23% des personnes interrogées déclarent avoir cherché un soutien psychologique (psychologue, amie proche, forum de discussion, …)
- 12% déclarent avoir reçu un traitement psychologique (psychothérapie, thérapie de soutien/comportementaliste, psychanalyse, EMDR, …).

Autrement dit, avant même la connaissance de la filiation biologique, près d'1 sondé sur 4 ressentait déjà le besoin de demander un soutien psychologique, et plus d'1 sondé sur 10 a suivi un traitement.

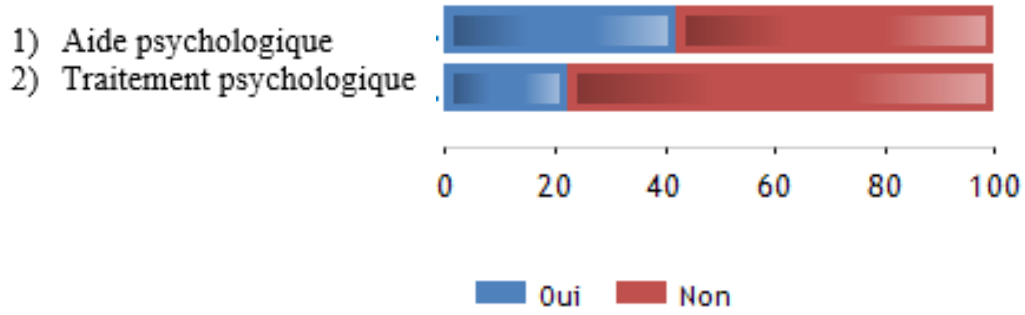

Parmi les sondés qui ont cherché une aide psychologique et/ou reçu un traitement psychologique :

- 37% ont suivi une psychothérapie
- 14% ont reçu un traitement médicamenteux
- 7% ont été hospitalisés

APRES LA DECOUVERTE DES ORIGINES BIOLOGIQUES

Après avoir pris connaissance de tout ou partie de leurs origines biologiques :

- 15% des personnes interrogées déclarent avoir cherché un soutien psychologique (psychologue, amie proche, forum de discussion, …)
- 6% déclarent avoir reçu un traitement psychologique (psychothérapie, thérapie de soutien/comportementaliste, psychanalyse, EMDR, …).

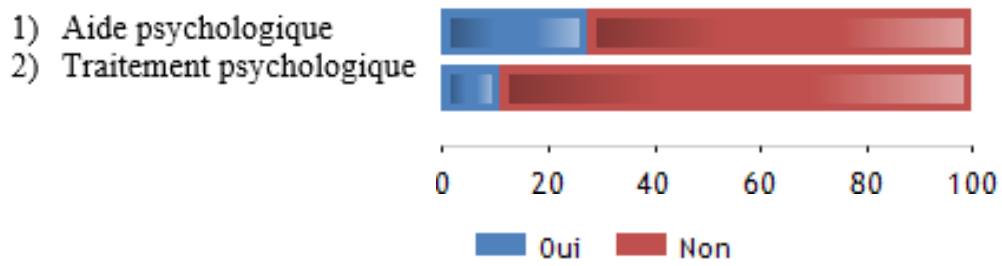

Parmi les sondés qui ont cherché une aide psychologique et/ou reçu un traitement psychologique :
- 11% ont suivi une psychothérapie
- 3% ont reçu un traitement médicamenteux

Observations :
La découverte des origines biologiques apporte une partie des réponses à la détresse psychologique induite par une rupture de filiation biologique, puisque les personnes ayant eu besoin d'aide psychologique sont moins nombreuses qu'avant la prise de connaissance des origines biologiques.
Cependant, ces chiffres soulignent aussi un profond mal-être pour certains sondés. Pour certains d'entre eux, la détresse psychologique est manifestement profondément ancrée et les réponses offertes par la découverte de tout ou partie de la filiation biologique ne suffit pas à stabiliser leur état psychologique.

Conséquences psychologiques induites par l'absence de réponses

Parmi les sondés qui n'ont pas eu accès à tout ou partie de leurs origines biologiques :
- 14 déclarent avoir cherché un soutien psychologique (psychologue, amie proche, forum de discussion, …)
- 11% déclarent avoir reçu un traitement psychologique (psychothérapie, thérapie de soutien/comportementaliste, psychanalyse, EMDR, …)

On observe notamment que le nombres de sondés ayant reçu un traitement psychologique pour les accompagner dans la recherche vaine de leurs origines biologique est double par rapport au nombre de ceux qui sont accompagnés après la découverte de leurs origines biologiques.

Cela signifie que pour des personnes ayant subi une rupture de filiation biologique et ressentant le besoin de trouver des réponses, l'absence de réponses engendre un état psychologique (manque, frustration, colère, tristesse) tel que le traitement psychologique est alors nécessaire pour la combler.

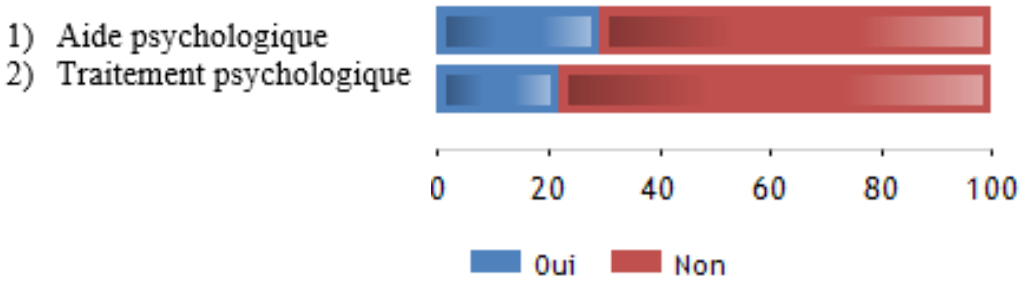

Parmi les sondés qui n'ont pas eu accès à tout ou partie de leurs origines biologiques, et qui ont cherché une aide psychologique et/ou reçu un traitement psychologique :

- 11% ont suivi une psychothérapie
- 7% ont reçu un traitement médicamenteux

On remarque que le nombre de sondés ayant cherché des réponses en vain, et bénéficiant d'un traitement médicamenteux, est double par rapport à ceux qui ont trouvé réponse. Cela corrobore l'hypothèse évoquée plus haut, selon laquelle l'absence de réponses a des effets psychologiques très néfastes sur ceux qui en éprouvent le besoin et s'investissent pour comprendre.

Incidence sur la filiation personnelle

47% des personnes interrogées ont des enfants. Cependant, aucune d'entre elles n'a adopté. Pour expliquer ce phénomène, nous pouvons envisager 3 hypothèses :

- Soit les personnes ayant subi une rupture de filiation biologique ressentent le besoin de construire exclusivement des liens de filiation biologique
- Soit ces personnes mesurent toute la difficulté d'élever un enfant ayant subi une rupture de filiation biologique et ne souhaitent pas, ou ne se sentent pas capables, d'expérimenter cette situation en tant que parent
- Soit ces personnes estiment l'adoption inefficace pour soigner les maux des enfants ayant subi une rupture de filiation biologique

Parmi les sondés qui sont parents, 26% considèrent que leur rupture de filiation biologique affecte leur relation avec leur(s) enfant(s). Ils pensent que cela se traduit principalement, intentionnellement ou non, par :

- Une surprotection de leur enfant pour 53,3%
- Une profonde tristesse pour 40%
- Une grande détermination pour 33,3%
- Une désaffection pour 20%

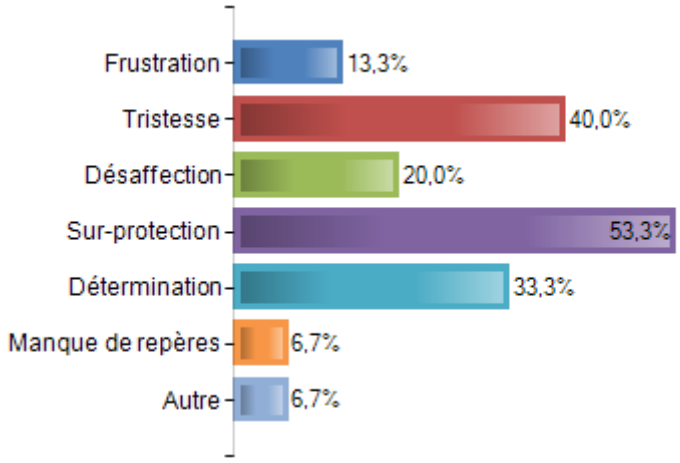

Cela signifie que les personnes ayant subi une rupture de filiation biologique manquent de confiance quand ils revêtent à leur tour le rôle de parent.

ENCADREMENT LEGAL

La question de l'accès aux origines biologiques

D'après 80,3% des sondés, l'accès aux origines biologiques relève de l'intérêt supérieur d'un enfant.

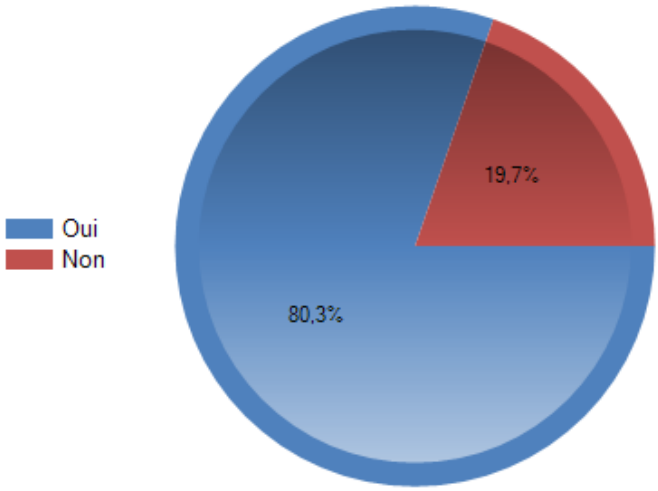

Si l'on s'intéresse plus précisément aux personnes ayant eu accès à tout ou partie des informations sur leurs origines biologiques, il apparait que 92% d'entre eux estiment que cela relève de l'intérêt supérieur d'un enfant.
Cependant, nous pouvons remarquer également qu'à l'inverse, 8% de personnes ayant eu accès à tout ou partie de leurs origines biologiques estiment que cela n'était pas nécessairement dans leur intérêt supérieur.

Parmi les personnes qui n'ont pas eu accès à tout ou partie de leurs origines biologiques, beaucoup n'ont pas cherché à en savoir plus puisque manifestement, 39% estiment que ce n'est pas nécessairement dans l'intérêt supérieur de l'enfant d'avoir accès à tout ou partie de leurs origines biologiques.

En effet, nous formulons l'hypothèse – basée sur les résultats précédents –, que si l'accès aux origines biologiques est intéressant pour un enfant et doit être bien entendu autorisé et facilité, ce n'est pas une condition suffisante pour que l'enfant grandisse dans des conditions saines. Il lui faut avant tout être accompagné dans sa prise de connaissance, écouté, et entouré. La prise de connaissance des origines biologiques n'est qu'une étape (bien qu'importante) dans la prise de confiance et la construction de l'identité de l'enfant.

Le droit d'accès à ses origines

D'après 84,4% des sondés, le « droit d'accès aux origines biologiques » est un droit fondamental qui devrait être inscrit dans la Charte européenne des Droits Fondamentaux.

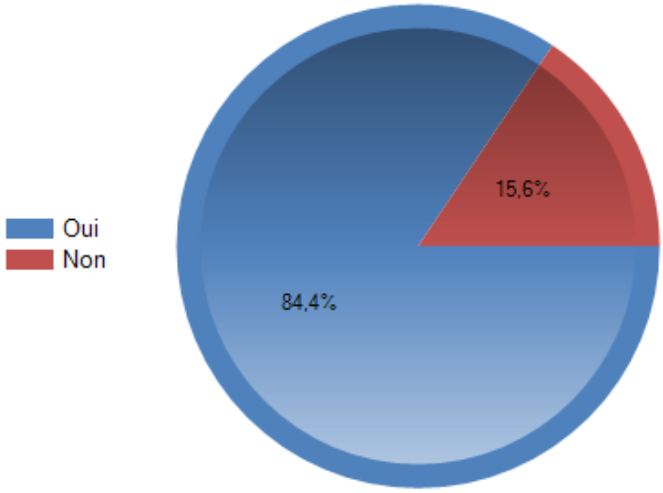

La principale raison invoquée est l'accès aux informations relatives aux antécédents médicaux. L'absence d'informations sur les antécédents médicaux est très handicapante pour les personnes interrogées, et revêt une haute importance pour elles lorsqu'elles deviennent elles-mêmes parents.

Ratification d'un texte de loi européen

D'après 84,4% des sondés, un texte de loi européen devrait permettre aux enfants déjà nés sous X d'accéder à leurs origines, à compter de leur majorité, selon l'âge défini dans chaque Etat membre.

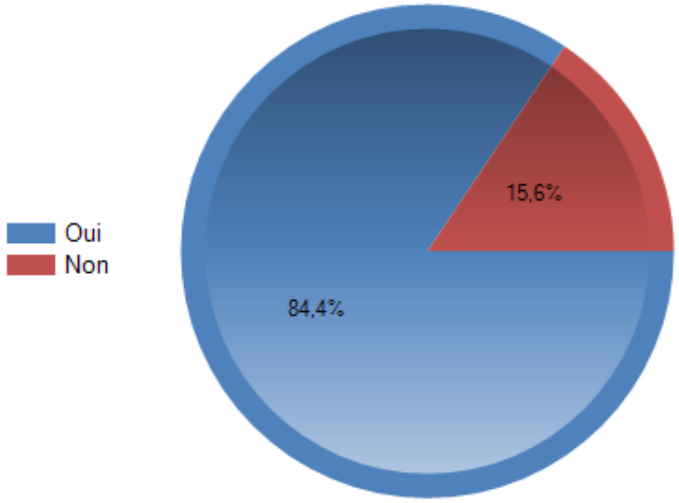

Cette mesure est en vigueur depuis janvier 2002. Le seul obstacle, pour une personne majeure qui souhaite avoir accès à ses origines, est que le(s) parent(s) biologique(s) ai(en)t reconnu l'enfant et accepté de livrer son/leur identité au Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles.

Le débat tourne principalement autour du sentiment vécu de différence et de discrimination, voire d'exclusion sociale, par ces enfants, devenus adultes.